



Fabriqué à partir de
matériaux alternatifs

castorama

Fiche technique :

Terreau sans tourbe

Le nouveau repère pour faire le bon choix

On veut tous une maison économe en ressources naturelles, en eau et en énergie. C'est bon aussi pour nos économies ! Pour vous aider à faire le bon choix, nous avons créé ce repère vous permettant de retrouver les produits qui réduisent l'impact de votre logement sur l'environnement, toujours au meilleur prix.

Évaluée en interne et soumise à une validation par un organisme externe*, notre démarche est rigoureuse et simple à comprendre : un produit obtient le repère dès qu'il satisfait à l'exigence de l'un de nos 7 critères. Aujourd'hui, cela représente plusieurs milliers de produits, plus vertueux : soit dans leur fabrication, soit dans leur usage. Et nous ne comptons pas nous arrêter là.

Alors suivez notre repère  pour les retrouver !

Pourquoi le choix d'un terreau sans tourbe est important ?

La tourbe fait partie des composants de la majorité des terreaux commercialisés à ce jour. Il s'agit d'une matière végétale fossile non renouvelable extraite des tourbières.

Les tourbières sont des écosystèmes uniques qui jouent un rôle vital dans la régulation du carbone et la conservation de la biodiversité, tout en étant des ressources précieuses pour l'humanité. Elles se forment sur des milliers d'années, emprisonnant le carbone et fournissant un habitat à de nombreuses espèces protégées. Les tourbières aident à gérer l'eau, agissant comme un filtre naturel et ralentissant les débits, réduisant ainsi les risques d'inondation.

Selon l'Office Français de la Biodiversité, il faut un siècle pour former 5 cm de tourbe, soit 2000 ans pour qu'un mètre de tourbe se forme¹. Ainsi, la tourbe est une matière qui se renouvelle très lentement. Lorsqu'elle est extraite des tourbières, celles-ci se décomposent rapidement, libérant le carbone stocké dans l'atmosphère, contribuant ainsi au réchauffement climatique².

En conclusion, choisir un terreau sans tourbe est un geste concret pour favoriser la biodiversité et lutter contre le changement climatique, tout en permettant aux jardiniers de cultiver leurs plantes de manière durable et responsable.

Critère 1

Comment nous attribuons ce repère  à nos produits

Avant même d'être évalué pour l'obtention de notre repère, le produit candidat doit respecter :

- **Toutes les exigences légales locales**
- **Toutes les exigences de la politique Kingfisher**

Vous pouvez accéder aux politiques Kingfisher ici : <https://www.kingfisher.com/responsible-business/our-policies/company-policies>. Elles incluent la politique relative aux droits de l'homme, celles sur les conditions de travail sur les sites de production et sur les emballages.

Les produits sont aussi évalués selon une liste de critères d'exclusion. Cela permet de ne pas attribuer ce repère à des produits comportant plusieurs caractéristiques que nous avons bannies. Vous trouverez l'accès à la liste des critères d'exclusion à la fin de cette fiche technique. Cette liste est révisée annuellement.

L'évaluation de cycle de vie complet n'est pas systématique pour tous les produits ayant obtenu notre repère. Cela étant, le respect des politiques Kingfisher et le recours à la liste des critères d'exclusion permettent de prendre en compte de nombreux aspects du cycle de vie d'un produit.

L'attribution de ce repère avec l'attribut "**Fabriqué à partir de matériaux alternatifs - Terreau sans tourbe**" se concentre sur la phase de production du cycle de vie du produit. De plus, cette attribution exclut les produits qui peuvent causer des dégâts sur l'environnement durant leur fabrication ou leur fin de vie.

Critère 2 :

Produits éligibles à l'obtention du repère 

Pour qu'un produit se voie attribuer notre repère avec l'attribut "**Fabriqué à partir de matériaux alternatifs - Terreau sans tourbe**", il doit appartenir à l'une des familles suivantes ou vérifier les critères suivants :

- Le terreau ne doit pas contenir de tourbe.
- Les alternatives remplaçant la tourbe dans le terreau doivent provenir d'un approvisionnement responsable. Par exemple, la fibre de bois doit être issue de forêts gérées durablement ou du recyclage.

Si les critères 1 et 2 sont respectés, un produit peut être retenu comme candidat à l'obtention du repère.



Évaluer et confirmer l'attribution du repère

- ✓ Tous les produits éligibles qui respectent les critères 1 et 2 sont évalués en interne par notre équipe Développement Durable et soumis à l'organisme Bioregional* pour une validation externe
- ✓ Une fois complétées, si l'évaluation en interne et la validation externe s'avèrent positives, le produit peut alors obtenir notre repère.
- ✓ Une révision complète a lieu chaque année pour garantir que tous les produits continuent de respecter les critères de sélection.

Liste de critères d'exclusion s'appliquant aux produits :

Une liste des caractéristiques qui disqualifient les produits pour l'attribution de notre repère existe, elle est consultable sur <https://www.castorama.fr/green-star/criteres>

*Pour en savoir plus sur l'organisme Bioregional, rendez-vous sur www.bioregional.com

¹ Source : <https://www.ofb.gouv.fr/eviter-lutilisation-de-tourbe-en-jardinage>

² Source : <https://lejournal.cnrs.fr/diaporamas/tourbieres-une-bombe-climatique-a-retardement>

